

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du MARDI 9 JUILLET 2019

Date de Convocation : 2 juillet 2019

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 21

NOMBRE de VOTANTS : 25

A l'Ordre du Jour :

1/ Intervention du Pôle Métropolitain & de la Sté Cénovia :

- Présentation du Cadastre Solaire « In Sun We Trust »

2/ Compétence Sociale :

- . ALSH : accueil du mercredi sur Rouessé-Vassé

3/ Compétence Tourisme :

- . Sillé Plage : Convention avec l'ONF du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2036

4/ Affaires et questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le neuf juillet à 19 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Joachim BELLESSORT, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, M. Jean LEBRETON, M. Daniel LEFEVRE, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, Mme Chantal LEDUC, suppléante de M. Jean-Paul BROCHARD, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, M. Hugues BOMBLED, M. Paul MELOT, M. Thierry DUBOIS, suppléant de Mme Françoise LEBRUN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Guy BARRIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec pouvoir : M. Vincent HULOT ayant donné pouvoir à M. Joël METENIER, M. Maurice HAMELIN ayant donné pouvoir à M. Jean LEBRETON, M. Joël GARENNE ayant donné pouvoir à Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Claire PECHABRIER ayant donné pouvoir à M. Guy BARRIER

Absents excusés avec suppléants : M. Jean-Paul BROCHARD – Mme Françoise LEBRUN

Absents excusés : M. Dominique GENEST - M. Patrice GUYOMARD - M. Sylvain LETOURNEAU - Mme Martine COTTIN - M. Gérard DUPONT - M. Alain HOPPIN - Mme Armelle PEAN.

M. Christian DEVAUX a été désigné secrétaire de séance.

Participaient également Mme Chantal VALLEE, Directrice Générale des Services, et M. Eric BADIN, DGA en charge du développement territorial.

M. Joël METENIER, Président, remercie les membres du conseil communautaire de leur présence.

1. INTERVENTION DU POLE METROPOLITAIN & de la Sté CENOVIA

- ➔ Présentation du Cadastre Solaire « In Sun We Trust » par M. Yann FAUCONNIER, chargé de mission au Pays du Mans
- ➔ Présentation du programme « See You Sun » par M. Jacques GOUFFE, PDG de la Sté CENOVIA

2. COMPETENCE SOCIALE

• **ALSH : Accueil du mercredi sur Rouessé-Vassé**

La commune de Rouessé-Vassé, restée à la semaine scolaire de 4 jours et demi, organise une garderie le mercredi après-midi. Toutefois, cette garderie n'étant pas déclarée à la DDCS, elle ne rentre pas dans les composantes de la compétence actions sociales de la communauté de communes. Il avait donc été prévu que l'accueil soit modifié, à savoir :

1. Organiser l'accueil en partenariat avec Rouez, en mettant un place un système de transport
2. Elargir la tranche d'âge d'accueil aux préados 11-14 ans, avec l'embauche d'une animatrice supplémentaire plus orientée vers la tranche pré-ados.

Avec l'adoption d'une de ces propositions, la commune de Rouez ou de Rouessé-Vassé selon la solution retenue pouvait toucher de la CAF ou de la MSA la Prestation de Service Ordinaire de 0.54€ par heure d'accueil réalisée, puis 1€ par heure d'accueil réalisée après l'intégration dans le PEDT et le Plan Mercredi.

☞ *Après réflexion la commune de Rouessé-Vassé a souhaité conserver l'organisation des mercredis (non déclarés DDCS), le transfert ne porte donc que sur les vacances d'été et les petites vacances (vu lors de la CLECT).*

3. COMPETENCE TOURISME

• **Sillé Plage : Convention avec l'ONF du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2036**

2019-131DEL : SITE NATUREL CLASSE DE SILLÉ PLAGES : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'Office National des Forêts

Vu la délibération en date du 6 mai 2019 décidant d'accepter le principe de poursuivre la convention d'occupation avec l'Office National des Forêts au-delà du 31 décembre 2019 selon le projet politique présenté, en tenant compte notamment de la réduction du périmètre de concession, et en intégrant le retrait du camping de la Forêt qui ne sera plus géré par la communauté de communes.

Vu le projet de convention d'occupation temporaire pour le site naturel classé de Sillé Plage à Sillé-le-Guillaume présenté par l'Office National des Forêts (ONF),

Le conseil communautaire décide par 24 voix pour et 1 abstention d'approuver la convention d'occupation temporaire pour le site naturel classé de Sillé Plage à Sillé-le-Guillaume avec l'ONF. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 17 ans.

Le président ou son représentant sont autorisés à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 21 heures 00.

Vu pour être affiché le 12 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER

